



# **REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER DU CHAMPIONNAT DE CLUBS 3X3**

## **SAISON 2024/2025**

Chemin des Jardins de Maguelone – 34970 MAURIN

☎ 04.67.99.92.05      📞 04.67.47.51.04

💻 <https://heraultbasketball.fr/>

✉ [secretariat@heraultbasketball.fr](mailto:secretariat@heraultbasketball.fr)

# Sommaire

<b>I – ORGANISATION GENERALE DU CHAMPIONNAT 3x3 FFBB.....</b>	<b>4</b>
Art. 1 - Championnat 3x3 FFBB.....	4
Art. 2 - Calendrier .....	4
Art. 3 - Format de chaque phase .....	4
Art. 4 - Organisation de la phase départementale, les Series .....	4
Art. 5 - Organisation de la phase régionale, le Master de Ligue.....	5
Art. 6 - Equipes à égalité.....	5
<b>II – L'INSCRIPTION DES EQUIPES PAR LE CLUB.....</b>	<b>6</b>
Art. 7 - Finances .....	6
Art. 8 - Engagements .....	6
Art. 9 - Catégories et surclassements .....	6
Art. 10 - Nombres de joueurs .....	6
Art. 11 - Licences .....	7
Art. 12 - Formulaire d'inscription .....	7
Art. 13 - Correspondant 3x3.....	7
<b>III – LES ACTIONS DU COMITE DEPARTEMENTAL.....</b>	<b>8</b>
Art. 14 - Gestion des Series .....	8
Art. 15 - Planification des Series.....	8
Art. 16 - Correspondant 3x3 .....	8
<b>IV – LES ACTIONS DE LA LIGUE REGIONALE .....</b>	<b>9</b>
Art. 17 - Gestion du Master de Ligue.....	9
<b>V – LA JOURNEE DE COMPETITION : LES SERIES .....</b>	<b>10</b>
Art. 18 - Lieux de pratique et horaires.....	10
Art. 19 - Horaires pour les jeunes .....	10
Art. 20 - Jours de matchs .....	10
Art. 21 - Correspondant 3x3 .....	10
Art. 22 - Superviseur 3x3 .....	11
Art. 23 - Echauffement .....	11
Art. 24 - Organisation des terrains .....	11
Art. 25 - Refs .....	11
Art. 26 - Tables de marque et marqueurs.....	11
Art. 27 - Ballons .....	12
Art. 28 - Coaching .....	12
Art. 29 - Constitution d'un plateau de "Series" .....	12
Art. 30 - Saisie des résultats.....	12

Art. 31 -	Forfait.....	12
Art. 32 -	Retard .....	12
Art. 33 -	Perte par défaut.....	12
Art. 34 -	Disqualification de joueurs .....	12
Art. 35 -	Sanctions disciplinaires.....	12
Art. 36 -	Blessures.....	13
Art. 37 -	Moins de 3 joueurs .....	13
Art. 38 -	Annulation de la journée .....	13
Art. 39 -	Surclassement .....	13
Art. 40 -	Réclamations .....	13

## I – ORGANISATION GENERALE DU CHAMPIONNAT 3x3 FFBB

### Art. 1 - Championnat 3x3 FFBB

Le championnat 3x3 FFBB est accessible à tous les clubs, formés en associations sportives et affiliés à la FFBB.

### Art. 2 - Calendrier

Le championnat 3x3 FFBB se déroule à partir du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 31 mai en deux phases :

- La phase départementale, à partir du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'à fin mars, est appelée « Séries » ;
- La seconde phase, sur une journée, à organiser par la ligue régionale entre avril et mai, est appelée « Master de Ligue » pour les meilleures équipes de la phase des « Séries » de chaque comité.

### Art. 3 - Format de chaque phase

Pour chaque phase, le championnat 3x3 FFBB respecte le format suivant :

- Au minimum 4 équipes engagées par catégorie, pas de maximum ;
- Le comité départemental organise les journées de championnat des Séries, au minimum 4 dates dans l'année, pas de maximum.
- La ligue organise la journée de « Master de Ligue » ;
- Chaque journée, le championnat se déroulera sous forme de plateau, le plateau englobera toutes les équipes présentes et permettra un classement de toutes les équipes.

### Art. 4 - Organisation de la phase départementale, les Séries

Chaque journée des « Séries », conformément à l'article 3, donne lieu à un classement.

Les points sont attribués comme suit (en ranking) :

1<sup>er</sup> = 10 points

2<sup>ème</sup> = 8 points

3<sup>ème</sup> = 5 points

4<sup>ème</sup> = 2 points

Participants = 1 point

Le nombre de points attribués pour la fin de la compétition reste inchangé.

Chaque Comité du ressort d'une même Ligue Régionale doit établir son classement final de la phase des « Séries » selon les mêmes modalités.

A l'issue de l'ensemble des journées du championnat, le classement général des « Séries » est établi.

Le titre de Champion Départemental est attribué à l'équipe qui termine première des « Séries » au nombre de points.

Les champions des Séries sont automatiquement qualifiés pour le Master de Ligue.

#### **Art. 5 - Organisation de la phase régionale, le Master de Ligue**

La Ligue Régionale organise entre début avril et mi-mai une journée 3x3 réunissant un minimum de 12 équipes.

Pour réunir les équipes, les champions des Séries et les meilleurs deuxièmes de chaque Comité du ressort territorial de la Ligue seront qualifiés.

S'il n'y a pas un minimum de 12 équipes, même système pour les meilleurs troisièmes et meilleurs quatrièmes. Cette journée sera organisée sous forme de plateau, avec 4 poules de 3. Se disputeront ensuite des quarts de finale, demi-finale et la finale.

Le titre de Champion Régional est attribué à l'équipe vainqueur de la finale.

#### **Art. 6 - Equipes à égalité**

Égalité sur une journée des « Séries », à la fin de la phase départementale des « Séries :

En cas d'égalité de deux équipes ou plus, elles seront départagées et classées en fonction de leurs meilleurs résultats sur toutes les journées de championnat (Nombre de finales, nombre de demi-finales etc...).

## II – L'INSCRIPTION DES EQUIPES PAR LES CLUBS

### Art. 7 - Finances

Chaque club désirant participer aux championnats 3x3 FFBB doit être en règle financièrement avec la FFBB et ses structures déconcentrées au moment de l'engagement de son équipe.

### Art. 8 - Engagements

Chaque club engageant une équipe jeunes en championnat départemental Niveau 1 (5x5) devra engager une équipe de la même catégorie en championnat 3x3.

Chaque club engageant une ou plusieurs équipe(s) seniors en championnat départemental 5x5 devra engager une équipe seniors au minimum en championnat 3x3.

Un club peut engager au maximum 2 équipes 3x3 par équipe jeunes ou seniors 5x5 ; dans ce dernier cas, elles peuvent être engagées dans la même poule.

Une équipe peut rejoindre le championnat en cours durant les « Series » jusqu'au 31 décembre 2024. Elle marque alors zéro point sur les journées du championnat auxquelles elle n'a pas participé.

### Art. 9 - Catégories et surclassements

#### 1/ Catégories

Le championnat 3x3 FFBB est proposé aux catégories suivantes :

- U13 Garçon et Fille ( Niveau 3 mixité possible) ;
- U15 Garçon et Fille ;
- U18 Homme ;
- U18 Femme ;
- U21 Homme ;
- U21 Femme ;
- Seniors Homme et Femme.

#### 2/ Surclassements

Des surclassements sont possibles dans les conditions de l'article 47 du présent Règlement et de l'article 9 du Règlement Médical de la FFBB.

### Art. 10 - Nombre de joueurs

Chaque équipe est composée de trois joueurs minimums et de sept joueurs maxima du même club.

### **Art. 11 - Licences**

Tout joueur doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB, valide pour la saison en cours, lui permettant de participer aux différents championnats 3x3 FFBB.

Tout entraîneur, ref, superviseur 3x3, correspondant 3x3/Event Maker doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB, valide pour la saison en cours, lui permettant de participer aux différents championnats 3x3 FFBB et d'y exercer cette fonction.

L'extension Joueur Compétition peut être complétée par une Autorisation Secondaire de Territoire (AST), sous réserve des conditions prévues à l'article 416 des Règlements Généraux de la FFBB, et dans la limite d'une (1) AST par équipe.

### **Art. 12 - Formulaire d'inscription**

1 équipe jeune par niveau par club est engagée automatiquement (uniquement pour le niveau 1).

Pour l'engagement d'une équipe jeune ou seniors, un mail doit être adressé à [3x3@heraultbasketball.fr](mailto:3x3@heraultbasketball.fr).

### **Art. 13 - Correspondant 3x3**

Chaque club doit avoir un correspondant 3x3 identifié au moment de l'engagement d'une ou plusieurs équipes. Ce dernier fait le lien entre la fédération, ses structures déconcentrées et les clubs concernés ; il a en charge le suivi des championnats pour son club.

### III – LES ACTIONS DU COMITE DEPARTEMENTAL

#### **Art. 14 - Gestion des Series**

Le Comité Départemental enregistre les inscriptions et organise les journées des Séries, transmet son classement à la fin du championnat à la Ligue Régionale, pour la constitution de la phase Master de Ligue.

#### **Art. 15 - Planification**

Au plus tard avant le 1<sup>er</sup> octobre de la saison en cours, le Comité Départemental fixe au minimum 4 dates dans son calendrier sur la saison pour organiser ces journées de championnat.

A la fin de la phase des Séries, le Comité transmet son classement du championnat à la Ligue Régionale pour la constitution de la phase Master de Ligue.

#### **Art. 16 - Correspondant 3x3**

Chaque Comité Départemental déclare par mail, à l'adresse [3x3@ffbb.com](mailto:3x3@ffbb.com) son correspondant 3x3 titulaire d'une licence fédérale.

Ce dernier peut former et renseigner les correspondants de clubs à l'Event Maker.

Il saisit des résultats sur l'Event Maker.

Il transmet le nom de l'équipe championne du Comité à la Ligue et le nom des autres équipes susceptibles d'être qualifiées.



## IV – LES ACTIONS DE LA LIGUE REGIONALE

### **Art. 17 - Gestion du Master de Ligue**

Au regard des classements transmis par les Comités Départementaux de son ressort territorial, la Ligue Régionale enregistre les inscriptions des équipes qualifiées pour le Master de la Ligue.

La Ligue Régionale détermine le calendrier du Master de la Ligue et organise cette journée de compétition entre le 1<sup>er</sup> avril et mi-mai, soit avant le début des Opens Plus.

Les 16 équipes sont réparties en poules.

A l'issue de cette phase de poules, un classement est établi.

Les deux premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour les quarts de finale en match à élimination directe.

Les rencontres sont déterminées par l'Event Maker.

Les vainqueurs sont qualifiés pour les demi-finales à élimination directe.

Les vainqueurs des demi-finales sont qualifiés pour la finale.

Le titre de Champion Régional est attribué à l'équipe vainqueur de la finale.

**Art. 18 - Lieux de pratique et horaires**

Chaque salle ou terrain où se disputent des rencontres officielles doivent être classés et équipés conformément au règlement des salles et terrains de la FFBB.

Le Comité choisit la salle où s'organisent les Séries ou fait un appel à candidature auprès des clubs pour cette organisation.

Les clubs affiliés à la FFBB, disposant de plusieurs salles déclarées dans la base de données fédérale doivent, dès que possible et au plus tard 10 jours avant la rencontre prévue, aviser le Comité Départemental et les adversaires de l'adresse exacte du lieu où se dispute la rencontre, ainsi que le moyen d'y accéder.

L'horaire est fixé par l'équipe qui reçoit. Cet horaire doit être communiqué au moins une semaine avant aux autres équipes, ainsi qu'au comité départemental.

**Art. 19 - Horaires pour les jeunes**

Concernant les catégories Jeunes (U18/U15 et U13), les journées sont prévues, sauf cas exceptionnel, les mercredis et samedis après-midi jusqu'à 20h00, ainsi que le dimanche de 9h00 à 18h00. Pendant les vacances scolaires de la zone concernée, ces catégories pourront jouer tous les jours de la semaine.

**Art. 20 - Jours de matchs**

Les matchs peuvent se dérouler en semaine ou le week-end.

Pour la catégorie jeune, pendant les vacances scolaires de la zone concernée, ces catégories pourront jouer tous les jours de la semaine.

**Art. 21 - Correspondant 3x3**

Les clubs recevant désignent un correspondant 3x3.

Il organise la journée de compétition :

- Il prépare la salle (paniers, tables de marque, bancs des remplaçants) ;
- Il accueille les équipes ;
- Il met à disposition 2 ballons officiels 3x3 pour l'échauffement des équipes et les rencontres ;
- Il prévoit deux jeux de chasubles pour le cas où 2 équipes auraient les mêmes couleurs demaillots ;
- Il fournit de l'eau (point d'eau) ;
- Il veille au respect des dispositions suivantes en matière de surveillance médicale des compétitions et s'assure notamment de la présence :
  - o D'un nécessaire médical de premier secours à un emplacement spécifique près des surfaces de compétition et à l'abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident ;
  - o D'un téléphone accessible avec affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU, des pompiers et du responsable de la salle ou du club.

### **Art. 22 - Superviseur 3x3**

Le superviseur 3x3 du comité fait le briefing du début de plateau ; il rappelle l'état d'esprit et les valeurs du 3x3, les principales règles du 3x3 ; il insiste sur le fait que tout comportement antisportif entraîne la disqualification de l'équipe.

Le superviseur 3x3 du comité assure le bon déroulement des rencontres dans un état d'esprit de fairplay et veille à ce qu'uniquement les 4 joueurs de chaque équipe participant aux rencontres de la journée soient présents sur le terrain et les bancs de remplaçants.

Le superviseur 3x3 du comité désigne les refs parmi les joueurs des équipes qui ne jouent pas (de préférence des mini poules opposées) et les supervise pendant les rencontres. Il connaît le règlement et peut intervenir à la demande des refs en cas de difficultés à gérer le bon déroulement de la partie.

L'arbitrage par les équipes qui ne jouent pas est obligatoire. Si une équipe refuse les désignations faites à ses joueurs par le superviseur 3x3, elle est immédiatement disqualifiée pour la journée concernée.

### **Art. 23 - Echauffement**

La phase d'échauffement a lieu pendant la saisie des informations sur l'Event Maker et l'identification des joueurs (contrôle de la liste des 4 joueurs appelés à jouer la journée, validité de leurs licences). Les équipes qui s'opposent s'échauffent ensemble sur le même panier.

### **Art. 24 - Organisation des terrains**

Les poules se déroulent sur deux paniers différents sauf cas particuliers (voir annexe 1).

### **Art. 25 - Refs**

Les refs sont les arbitres désignés par le superviseur 3x3 du club recevant, parmi les joueurs d'une équipe ne jouant pas, de préférence de la poule opposée ou non concernée par le résultat.

Ils assurent le bon déroulement de la rencontre selon le règlement officiel 3x3. S'il n'y a pas de chronomètre de jeu identifié pour chaque terrain, ils décomptent les 12 secondes et annoncent les 5 dernières secondes de possession.

Les refs peuvent aussi être des arbitres départementaux, régionaux et nationaux en formation.

Les comités et ligues peuvent proposer les journées de championnat comme support de formation. Les formateurs labélisés peuvent se servir de ces plateaux pour former de nouveaux refs 3x3.

### **Art. 26 - Tables de marque et marqueurs**

Les tables de marque sont situées dans l'angle du demi-terrain et sont tenues par des marqueurs.

Les marqueurs sont les responsables de la table de marque, désignés par le superviseur 3x3 du comité parmi les joueurs d'une équipe ne jouant pas, de préférence de la poule opposée ou non concernée par le résultat. En cas de refus ils entraînent la disqualification de leur équipe pour la journée concernée.

Leur fonction est de gérer :

- Le chronomètre de jeu (manuel ou smartphone) en annonçant les 5 dernières minutes et la dernière minute à haute voix,
- La feuille de marque 3x3 (score et fautes d'équipes).

### **Art.27 - Ballons**

Les matchs doivent idéalement se jouer avec les ballons spécifiques 3x3 (Taille 6, poids 7).

### **Art. 28 - Coaching**

Aucun coach sur le terrain. Le coaching à distance est interdit.

### **Art. 29 - Constitution d'un plateau de « Séries »**

La constitution du plateau de championnat se fait en fonction du nombre des équipes via l'Event Maker. Le correspondant 3x3 du Comité veille au bon déroulement de la journée.

### **Art. 30 - Saisie des résultats**

Les résultats sont communiqués au plus tard le mardi suivant de la journée de championnat par le correspondant 3x3 du comité.

### **Art. 31 - Forfait**

Une équipe qui déclare forfait pour la journée se voit attribuée 0 point pour la journée concernée + pénalités financières ( voir dispositions financières ).

Au deuxième forfait, l'équipe concernée est désignée comme en « Forfait général » et ne pourra plus prendre part au championnat pour la suite de la saison.

### **Art. 32 - Retard**

Au-delà de 15 minutes, une équipe, même régulièrement inscrite, ne pourra participer à la journée de championnat et se verra attribuer 0 points au classement de la journée.

### **Art. 33 - Perte par défaut**

Si une équipe quitte le terrain ou si elle n'a plus de joueur apte à jouer en cours de rencontre, le match sera considéré comme perdu par défaut.

### **Art. 34 - Disqualification de joueurs**

Tout comportement antisportif, toute agression physique ou verbale d'un joueur envers un autre joueur, un ref, ou une personne de l'organisation entraîne immédiatement la disqualification de l'équipe pour la journée.

Le superviseur 3x3 du club notifie l'incident sur la fiche de résultats et en informe le comité départemental qui peut demander l'ouverture d'un dossier disciplinaire au Président ou au Secrétaire Général de la Ligue Régionale territorialement compétente.

### **Art. 35 - Sanctions disciplinaires**

Tout joueur sous le coup d'une sanction disciplinaire affectant sa participation régulière aux compétitions FFBB (5x5 ou 3x3) ne peut participer aux rencontres de championnat 3x3, de Superleague ou Juniorleague.

### **Art. 36 - Blessures**

Après le début d'une rencontre, une équipe qui perd des joueurs sur blessure, peut continuer à jouer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de joueur apte à jouer. Dès lors, les résultats sont acquis et les matchs à venir sont perdus.

### **Art. 37 - Moins de 3 joueurs**

Une équipe avec moins de trois joueurs ne peut pas commencer la journée. Elle est classée dernière de la poule et sera considérée comme forfait.

### **Art. 38 - Annulation de la journée**

Si le Comité Départemental est dans l'incapacité d'organiser la journée, il doit en informer toutes les équipes inscrites et prévoir une date pour organiser ce plateau de Séries annulé.

### **Art. 39 - Surclassement**

Le surclassement est la faculté donnée à un licencié déjà régulièrement qualifié dans sa catégorie de participer dans une catégorie d'âge supérieure.

Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin, conformément au règlement médical de la FFBB. Sa date d'effet est celle du dépôt au comité départemental du certificat médical autorisant le surclassement.

Est assimilée à la date de dépôt, la date d'envoi du certificat médical par lettre recommandée.

### **Art. 40 - Réclamations**

Si une équipe pose une réclamation car elle pense avoir été lésée par la décision d'un ref ou par un évènement qui a eu lieu pendant une rencontre, elle doit le faire immédiatement par l'intermédiaire de son capitaine auprès du Superviseur 3x3 du plateau recevant la compétition, puis confirmer sa réclamation de la même façon à l'issue de la rencontre.

Ce dernier, statue dans l'instant, en premier et dernier ressort, sur cette réclamation en qualité de juge unique, parmi les trois décisions possibles :

- Classer sans suite la réclamation ;
- Confirmer le résultat acquis sur le terrain ;
- Faire jouer ou rejouer la rencontre immédiatement.